



SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE

(ARRETE MINISTERIEL DU 26-12-1958 MODIFIE)

SD/AM/901.054

COMMUNE D'ORSCHWILLER

Plan Local d'Urbanisme

Annexe Sanitaire *Eau Potable*

NOTE TECHNIQUE

1^{er} envoi :	octobre 2017	1 ^{ère} phase
2^{ème} envoi :	avril 2019	2 ^{ème} phase – selon plans de zonage du 18 mars 2019
3^{ème} envoi	septembre 2022	2 ^{ème} phase mise à jour (selon zonage reçu le 6 septembre 2022)



Espace Européen de l'Entreprise - Schiltigheim BP 10020 - 67013 STRASBOURG CEDEX
TELEPHONE : 03.88.19.29.19 – TELECOPIE : 03.88.81.18.91
INTERNET : www.sdea.fr



SOMMAIRE

1. GÉNÉRALITÉS	3
1.1. Structure administrative	3
1.2. Domaine de compétences et d'intervention.....	3
2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	3
2.1. Production d'eau.....	3
2.2. Qualité de l'eau.....	3
2.3. Stockage de l'eau	3
2.4. Réseau de distribution	4
2.4.1. Conduites intercommunales.....	4
2.4.2. Réseau communal	4
2.4.3. Pression de service.....	4
2.4.4. Défense contre l'incendie.....	4
2.4.5. Périmètres de protection	5
3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES.....	5
3.1. Au niveau intercommunal	5
3.2. Au niveau communal	5
4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE.....	6
4.1. Desserte des Zones U (zones urbanisées)	6
4.2. Desserte des Zones AC (zones agricoles constructibles)	6
4.3. Desserte des Zones N (zones naturelles)	6
4.4. Desserte des Zones 1AU (extensions futures du tissu urbain à court terme)	6
4.4.1. Zone 1AUa "Secteur du Stade" au Nord-Est de la commune	6
4.4.2. Zone 1AUX au Sud de l'aire d'autoroute A35	7
4.4.3. Zone 1AUX à l'Ouest de l'aire d'autoroute A35.....	7
4.5. Desserte des zones 2AU (extension future du tissu urbain à long terme).....	7
4.5.1. Zone 2AU Route de Sélestat au Sud-Est de la commune	7
4.5.2. Zone 2AU Rue du Château à l'Ouest de la commune	7
5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES A RÉALISER.....	8
5.1. Loi Urbanisme et Habitat	8
5.2. Détail estimatif	8
6. CONCLUSION	9

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Structure administrative

La gestion des installations d'eau potable de la commune d'Orschwiller est assurée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), Périmètre d'Orschwiller. Ce dernier représente une population totale de 603 habitants.

Le volume total d'eau vendu annuellement est d'environ 45 000 m³ dont environ 27 % uniquement pour la société de gestion de l'aire de service du Haut-Koenigsbourg sur l'autoroute A35 (SODIPLC).

1.2. Domaine de compétences et d'intervention

La commune d'Orschwiller est membre du SDEA depuis le 1^{er} janvier 2008. Elle a transféré la totalité de ses compétences en eau potable au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle qui s'est substitué à elle à compter du 1^{er} janvier 2010. Par ce transfert de compétence, s'est constitué le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle – Périmètre d'Orschwiller.

Dans le cadre de ses compétences, le SDEA assure aussi bien l'exploitation des installations que les investissements nouveaux qui s'avèrent nécessaires.

2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Le Périmètre d'Orschwiller n'ayant pas d'unité de production, le présent document aborde uniquement l'unité de distribution (C490 selon codification de l'ARS).

2.1. Production d'eau

Le Périmètre d'Orschwiller ne comprend pas d'ouvrage de production. Il assure son alimentation en eau au moyen de 11 captages de sources, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim (les sources sont réparties à 51 % pour St-Hippolyte, 23 % pour Orschwiller, 15 % pour Rodern et 11 % pour Rorschwihr) et de l'achat d'eau à la Ville de Sélestat, dont l'eau provient d'un puits situé dans la forêt de l'Illwald.

2.2. Qualité de l'eau

L'eau distribuée est de très bonne qualité microbiologique, douce et très faiblement nitrée. Aucun pesticide n'a été détecté.

Les eaux produites par la Ville de Sélestat et le Syndicat des eaux de Saint-Hippolyte font l'objet d'un traitement de désinfection au chlore.

2.3. Stockage de l'eau

Une station relais, implanté le long du chemin dit du « Burgweg », distribue les eaux collectées vers deux réservoirs communaux.

Le premier est un réservoir semi-enterré alimentant Orschwiller, implanté le long du chemin dit du « Rosenberg », en surplomb de la commune. Les principales caractéristiques le concernant sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Type	Capacité totale (m ³)	Réserve utile (m ³)	Réserve incendie (m ³)
réservoir semi-enterré	160	80	80

Le second est un réservoir semi-enterré d'une capacité de 2 x 15 m³, alimentant uniquement le château du Haut-Koenigsbourg. Il est implanté en contre-bas du château, le long de la Route Départementale 159.

2.4. Réseau de distribution

2.4.1. Conduites intercommunales

L'alimentation de la commune se fait par :

- Une conduite d'adduction Ø 80 mm provenant des sources du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim ;
- Une conduite d'adduction Ø 125 puis Ø 100 mm assurant la liaison depuis le réseau de la ville de Sélestat. Cette conduite alimente également l'aire de service du Haut-Koenigsbourg sur l'autoroute A35, dont la partie Ouest se trouve sur le ban communal d'Orschwiller. Une station de surpression implantée sur le ban communal de Saint-Hippolyte permet l'acheminement de l'eau jusqu'aux réservoirs.

2.4.2. Réseau communal

Le réseau communal s'articule autour d'une conduite principale Ø 150 puis Ø 100 mm qui alimente la commune d'Ouest en Est, passant par la Rue du Château, Grand'rue et Route de Sélestat.

Des canalisations de plus faible diamètre (Ø 80, Ø 90, Ø 100 et Ø 110 mm) assurent un maillage et la desserte locale.

2.4.3. Pression de service

La pression statique au droit de la commune est fixée par le niveau d'eau du réservoir, mais également par le réglage de deux stabilisateurs de pression implantés Grand'rue et en amont du lotissement « Le Steinbach ». Elle est comprise entre 1,8 et 6,9 bars en fonction de l'altitude des habitations. Un réducteur de pression est implanté rue du Crémant pour limiter la pression délivrée aux abonnés.

2.4.4. Défense contre l'incendie

Une réserve d'eau de 80 m³ pour la défense contre l'incendie est assurée au niveau du réservoir alimentant la commune.

Le réseau de distribution de la commune d'Orschwiller est équipé d'un total de 34 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

- 31 Poteaux d'Incendie ;
- 3 Poteaux Auxiliaires.

Le dispositif de défense contre l'incendie est complété par 2 citernes enterrées qui constituent ainsi une ressource d'appoint appréciable.

Des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau ont permis de mesurer les débits maximaux (essais limités à 120 m³/h) qu'ils sont susceptibles de fournir (voir résultats en annexe). Il est précisé que ces essais réalisés ponctuellement sur quelques appareils ne peuvent être représentatifs du fonctionnement de tous les équipements de défense.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67).

Les éventuelles solutions alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable, comme l'implantation de citernes incendie ou de prises d'eau dans les cours d'eau, sont à étudier en concertation avec le SDIS, service compétent en la matière.

2.4.5. Périmètres de protection

Le ban communal d'Orschwiller n'est concerné par aucun périmètre de protection de captage d'eau.

3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES

3.1. Au niveau intercommunal

A ce jour, il n'y a pas de travaux programmés au niveau du réseau intercommunal.

3.2. Au niveau communal

Dans le cadre de l'amélioration de la desserte et de la restructuration du réseau d'alimentation d'eau potable de la commune, les travaux suivants ont été réalisés :

2009	Renforcement du réseau d'eau potable – Rue de l'Eglise	70 ml Ø 110 mm
2011	Renforcement du réseau d'eau potable – Rue de l'Eglise	70 ml Ø 150 mm 60 ml Ø 110 mm
2012	Extension du réseau d'eau potable au Schaentzel	590 ml Ø 80 mm
2012	Extension du réseau AEP rue des Jardins	20ml Ø 110 mm

A ce jour, il n'y a pas de travaux de restructuration ou de renforcement du réseau d'eau potable planifiés.

4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE

Les nouvelles conduites de distribution nécessaires à la desserte des zones ont été tracées schématiquement sur le plan joint à partir du zonage de référence mentionné sur la page de garde. A défaut de plans de voiries, ces tracés ne sont donnés qu'à titre indicatif pour permettre une évaluation sommaire de la dépense que pourra engendrer l'équipement de ces zones. Le tracé et le linéaire définitif des conduites ainsi que les caractéristiques d'éventuelles canalisations secondaires à raccorder sur ces conduites pour la desserte interne des zones devront faire l'objet d'études spécifiques en fonction des tracés des voiries conçus ultérieurement par les lotisseurs et des besoins des nouvelles zones urbanisées.

4.1. Desserte des Zones U (zones urbanisées)

D'une manière générale, les parcelles construites dans les secteurs urbanisés sont déjà desservies par le réseau de distribution d'eau potable. Les nouvelles constructions projetées dans ces zones ne nécessiteront donc probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées. Le moment venu, ces extensions localisées feront l'objet d'une étude détaillée au cas par cas pour définir les travaux de raccordement à prévoir.

4.2. Desserte des Zones AC (zones agricoles constructibles)

Une seule zone agricole constructible est identifiée au Sud-Est de l'agglomération. Les habitations sont déjà raccordées au réseau de distribution d'eau potable. En revanche, en l'absence de projet d'aménagement précis concernant l'ensemble de la zone, aucune extension de réseau n'est proposée à ce stade.

4.3. Desserte des Zones N (zones naturelles)

Etant donné la constructibilité limitée dans ces zones, et en l'absence de projet d'aménagement précis les concernant, aucun principe d'extension n'y est pour le moment prévu. Cependant, si un projet d'aménagement devait voir le jour dans l'une de ces zones, la desserte des installations devra faire l'objet d'une étude détaillée.

A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits privé pourrait être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et sous réserve de la disponibilité d'une ressource en eau.

A noter que les cinq zones NL correspondant aux secteurs touristiques du Haut Koenigsbourg (Château, Auberge, secteur Schaflager) ainsi que le secteur Schaentzel et l'élevage d'aigle Route du Haut-Koenigsbourg sont desservies par le réseau public d'eau potable.

Quant aux zones N, seule la zone N située au Sud du centre bourg est desservie par le réseau public, impasse de l'Altenberg.

4.4. Desserte des Zones 1AU (extensions futures du tissu urbain à court terme)

4.4.1. Zone 1AUa "Secteur du Stade" au Nord-Est de la commune

La zone d'extension 1AUa n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'environ 50 ml de conduite de diamètre Ø 110 mm en zone UC et UE depuis le réseau de la rue du Muscat au Sud-Est de la zone d'extension.

4.4.2. Zone 1AUX au Sud de l'aire d'autoroute A35

S'agissant d'une extension de l'aire de service autoroutière du Haut-Koenigsbourg, la desserte en eau potable s'effectuera à partir du réseau privé interne à la zone UX.

4.4.3. Zone 1AUX à l'Ouest de l'aire d'autoroute A35

S'agissant d'une extension de l'aire de service autoroutière du Haut-Koenigsbourg, la desserte en eau potable s'effectuera à partir du réseau privé interne à la zone UX.

4.5. Desserte des zones 2AU (extension future du tissu urbain à long terme)

4.5.1. Zone 2AU Route de Sélestat au Sud-Est de la commune

Cette zone est desservie par son côté Nord-Ouest par le réseau Ø 100 mm de la Route de Sélestat, ne nécessitant, en dehors de la desserte interne de la zone, aucune extension.

Toutefois, afin de former un bouclage du réseau de desserte interne de la zone 2AU, une extension pourra être réalisée par la pose d'une conduite de diamètre Ø 110 mm sur environ 25 ml en zone UB depuis le réseau Ø 110 mm de la Route de Sélestat, au niveau de la rue du Ried.

4.5.2. Zone 2AU Rue du Château à l'Ouest de la commune

La zone d'extension 2AU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'environ 20 ml de conduite de diamètre Ø 110 mm en zone UB depuis le réseau de la rue du Château au Sud de la zone d'extension.

Toutefois, compte tenu de la pression assez faible dans ce secteur proche du réservoir, nous conseillons de former un bouclage du réseau de desserte de la zone 2AU, via une extension par la pose d'une conduite de diamètre Ø 110 mm sur environ 35 ml en zone UB depuis le réseau Ø 125 mm de la Rue du Buhl.

L'aménageur sera informé de la pression relativement modeste (1,8 bar) attendue au niveau de cette zone.

5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES A RÉALISER

5.1. Loi Urbanisme et Habitat

La réglementation liée à la loi Urbanisme et Habitat demande que les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux d'eau et d'assainissement nécessaires, soient définies de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme.

Ces dispositions ne font pas obstacle à la mise en place de financements via les aménageurs successifs des équipements nécessaires à leurs opérations. Ce financement pourra conditionner la mise en place par le SDEA/la collectivité des équipements précités.

5.2. Détail estimatif

Nous donnons ici les évaluations résultant de l'étude de faisabilité sommaire réalisée au paragraphe 4. "Raccordement aux infrastructures d'eau potable des zones d'extension future". L'aménagement interne de chaque zone devra, par la suite, faire l'objet d'une étude technique et financière plus détaillée.

Zones 1AU

⇒ Zone 1AUa (Secteur du Stade)	
Pose de 50 ml Ø 110 mm depuis rue du Muscat	10 000 € HT
⇒ Zone 1AUX (Sud aire d'autoroute)	- € HT
⇒ Zone 1AUX (Ouest aire d'autoroute)	- € HT
Sous-total Zones 1AU	10 000 € HT

Zone 2AU

⇒ Zone 2AU (Route de Sélestat)	
Pose de 25 ml Ø 110 mm depuis route de Sélestat	5 000 € HT
⇒ Zone 2AU (rue du Château)	
Pose de 20 ml Ø 110 mm depuis la rue du Château	4 000 € HT
Pose de 35 ml Ø 110 mm depuis la rue du Buhl	7 000 € HT
Sous-total Zones 2AU	16 000 € HT
TOTAL	26 000 € HT

Remarques

Les montants donnés ci-dessus correspondent uniquement à la fourniture et pose des conduites principales pour le raccordement des nouvelles zones aux infrastructures existantes, **hors desserte interne des zones**. Pour chaque zone, l'estimation ne porte ainsi que sur le linéaire de réseau à poser hors de son emprise. Ces montants ne prennent pas en compte les branchements des abonnés, ni même les adaptations nécessaires du réseau existant.

Les périmètres du SDEA seront amenés, en vertu des principes d'exclusivité et d'absence d'enrichissement sans cause, et dans le respect des possibilités de la réglementation, à réaliser et mettre à la charge des aménageurs tout ou partie de ces aménagements via les véhicules en vigueur, tel que le Projet Urbain Partenarial (PUP), la Participation pour Equipements Publics Exceptionnels (PEPE), la Taxe d'Aménagement (TA), etc...

6. CONCLUSION

La desserte en eau potable d'Orschwiller répond bien aux besoins actuels de la commune, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, et est en mesure de supporter un accroissement de la consommation lié au développement communal. La ville de Sélestat, alimentant partiellement Orschwiller, mène cependant des études visant à sécuriser son alimentation à long terme par la création d'une nouvelle ressource ou la réalisation d'interconnexion.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67), sur la base des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau.

Il convient aussi de rappeler que la prise en charge des frais de desserte des zones est régie par les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat. Les modalités de cette prise en charge, par la commune et/ou les bénéficiaires des extensions, doivent être précisées par l'autorité compétente.

Enfin, pour ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du PLU devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage et bâtiment nécessaires au fonctionnement ou au renforcement des installations d'alimentation en eau potable dans toutes les zones.

Schiltigheim, le 22 septembre 2022

Rédigé par
Le technicien études et travaux



Arnaud MATHERY

Validé par
Le chef de projet Eau Potable



Sébastien DURAND

ANNEXE 1. ESSAIS DE DEBIT SUR LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Adresse (Rue)	Type SDEA	Numéro SDEA	Date de contrôle	Pression statique (bar)	Débit à 1 bar (m3/h)
Altenbergweg (Chemin rural dit)	Poteau d'incendie	17	08/06/2020	5,9	90
Burgweg (Chemin rural)	<i>Poteau auxiliaire</i>	3	09/06/2020	2	12
Château (Rue du)	Poteau d'incendie	2	09/06/2020	3,9	66
Château (Rue du)	Poteau d'incendie	4	09/06/2020	1,7	15
Buhl (Rue du)	Poteau d'incendie	5	09/06/2020	2,9	32
Buhl (Rue du)	Poteau d'incendie	6	09/06/2020	2,3	28
Wick (Rue de)	Poteau d'incendie	7	09/06/2020	3,6	54
Wick (Rue de)	Poteau d'incendie	8	09/06/2020	4,1	69
Georges (Rue)	Poteau d'incendie	9	09/06/2020	4	65
Georges (Rue)	Poteau d'incendie	10	09/06/2020	3	46
Wick (Rue de)	Poteau d'incendie	11	09/06/2020	4,3	76
Wick (Rue de)	Poteau d'incendie	12	09/06/2020	4,5	83
Mairie (Place de la)	Poteau d'incendie	14	08/06/2020	5	91
Grand Rue	Poteau d'incendie	15	08/06/2020	5,5	113
Grand Rue	Poteau d'incendie	16	08/06/2020	6,1	117
Grand Rue	Poteau d'incendie	18	05/06/2020	6,8	128
Vin (Route du)	Poteau d'incendie	19	05/06/2020	6,8	38
Vin (Route du)	Poteau d'incendie	20	04/06/2020	6,8	36
Vin (Route du)	Poteau d'incendie	21	08/06/2020	6,5	50
Vignes (Rue des)	Poteau d'incendie	22	08/06/2020	5,9	35
Pinot (Rue du)	Poteau d'incendie	23	04/06/2020	6,8	76
Pinot (Rue du)	<i>Poteau auxiliaire</i>	24	04/06/2020	6,8	56
Raisins (Rue des)	Poteau d'incendie	25	04/06/2020	6,9	82
Raisins (Rue des)	Poteau d'incendie	26	04/06/2020	7,2	73
Raisins (Rue des)	Poteau d'incendie	27	04/06/2020	7,3	88
Riesling (Rue du)	<i>Poteau auxiliaire</i>	28	04/06/2020	7	74
Muscat (Rue du)	Poteau d'incendie	29	04/06/2020	7,8	80
Muscat (Rue du)	Poteau d'incendie	30	04/06/2020	8	86
Crémant (Rue du)	Poteau d'incendie	31	04/06/2020	5,8	70
Crémant (Rue du)	Poteau d'incendie	32	04/06/2020	6	70
Sélestat (Route de)	Poteau d'incendie	33	04/06/2020	7	104
Eglise (Rue de l')	Poteau d'incendie	34	09/06/2020	3,8	46
Mairie (Place de la)	Poteau d'incendie	35	09/06/2020	4,8	91
Charpentiers (Place	Poteau d'incendie	36	08/06/2020	5	88

Nota : les résultats fournis correspondent à des mesures instantanées prises dans les conditions du moment et susceptibles de varier dans le temps.